Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_32_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°32 – 2026

Date de convocation :
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS, Mme Florine CORRE

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à

Mme Marie-Thérèse EVEN a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Affectation du résultat – Logements sociaux

VU la délibération du Conseil Municipal n°31 en date du 9 avril 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 qui fait apparaître :

Pour rappel : déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :	169 758,67€
Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	106 301,60€
Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de :	100 251,01€
Un solde d'exécution (excédent) de la section fonctionnement de :	38 994,85€
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	4 000,00€
En recettes pour un montant de :	40 398,00€
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	33 109,66€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Suivant ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- 001 : Déficit d'investissement reporté	69 507,66€
- article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	38 994,85€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette proposition.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN